Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/DMC/2018-297** **17/04/2018**

Date de mise en application : 14/04/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/05/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur de projet placé auprès du directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé :

Le 16 avril 2018

JORF n°0087 du 14 avril 2018

Texte n°156

Avis de vacance d'un emploi de directeur de projet

Est susceptible d'être vacant, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), un emploi de directeur de projet classé en groupe III. Le titulaire de cet emploi est placé auprès du directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). La durée prévisionnelle de cet emploi est de trois ans.

Contexte

Le référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne du 23 juin 2016 s'est conclu par un vote en faveur du retrait, ou « Brexit ». Le Brexit entraînera le retrait du Royaume-Uni du cadre de la Politique Commune de la Pêche (PCP). La PCP étant l'une des politiques les plus intégrées de l'Union européenne (UE), l'ensemble des relations en matière de pêche entre le Royaume-Uni et la future UE à 27 en sera affecté. Le Brexit aura ainsi des conséquences notamment sur les modalités d'exploitation des stocks halieutiques partagés, la coopération dans le contrôle des activités de pêche, la recherche scientifique conjointe, les conditions de négociation au sein des enceintes internationales. Il induira en outre une modification du cadre des échanges commerciaux de produits de la mer entre le Royaume-Uni et l'UE.

Description du poste

Le directeur de projet coordonne, au sein de la direction, l'analyse globale des évolutions des politiques (commune et nationale) des pêches et de l'aquaculture liées au Brexit, de leurs enjeux et des risques pesant sur la filière française des pêches maritimes et de l'aquaculture. Il est chargé de proposer des pistes et une stratégie pour la défense des intérêts de la France tant dans le cadre des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni que dans le cadre des futures négociations sur l'adaptation de la PCP au sein de l'Europe à 27.

Les missions du directeur de projet sont ainsi de :

- recenser les différents enjeux des négociations dans le contexte du Brexit ;

- mettre en œuvre et actualiser la feuille de route pour les négociations à venir et les objectifs à atteindre ;

- piloter les travaux à réaliser et démarches à engager pour atteindre ces objectifs ;

- mobiliser et coordonner les acteurs français, institutionnels et professionnels, et s'assurer de la mobilisation de l'expertise française dans le cadre de ces travaux ;

- participer aux réunions et travaux sur les conséquences en matière de politique des pêches et de l'aquaculture, tant au niveau national que communautaire, le cas échéant, y représenter la France.

Il pourra en outre être chargé de coordonner, au sein de la direction, des projets connexes liés à la mise en œuvre de la politique commune des pêches.

Rattaché au DPMA, le directeur de projet travaille en lien avec toutes les entités de la direction, avec les directions du MAA, le cabinet du ministre, la représentation permanente (RP) à Bruxelles, le secrétariat général pour les affaires européennes (SGAE) et les autres ministères français concernés, les services de Commission européenne (DG MARE) et ceux des Etats membres les plus concernés (en lien étroit avec la RP et le SGAE), ainsi qu'avec les organisations professionnelles françaises. Il peut représenter le directeur au cours des réunions et événements organisés tant au niveau national que communautaire.

Profil recherché

Le titulaire du poste doit disposer d'une expertise incontestée en matière de relations internationales et de négociations européennes. Une connaissance des enjeux des secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture et de la politique commune des pêches est fortement souhaitée.

Capacité d'analyse, aisance relationnelle, sens de la diplomatie et de la négociation sont indispensables. Le poste requiert à la fois une grande capacité d'action et des qualités relationnelles, en interne comme en externe. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Conformément aux dispositions du décret n° 2008-382 du 21 avril 2008 modifié relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics, les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, uniquement par voie électronique à l'adresse : frederic.gueudar-delahaye@agriculture.gouv.fr ainsi qu'à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.